



Signature d'un protocole national sur l'organisation des élections des représentants des locataires dans les OPH

À l'occasion du **Congrès HLM 2025**, la **Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH)** et les cinq associations nationales représentatives des locataires — **l'Association FO Consommateurs (AFOC)**, la **Confédération Générale du Logement (CGL)**, la **Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)**, la **Confédération Nationale du Logement (CNL)** et la **Confédération Syndicale des Familles (CSF)** — ont signé, ce 24 septembre 2025, un **protocole national relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires** dans les conseils d'administration des OPH.

Ces élections, qui se tiendront entre le **15 novembre et le 15 décembre 2026**, constituent un moment démocratique fort pour la vie des offices et pour l'implication des locataires dans la gouvernance de leurs offices et SEM.

La signature de ce protocole, dès septembre 2025, permettra aux acteurs locaux d'engager sans délai la négociation de leur propre protocole électoral et d'offrir aux associations de locataires la visibilité nécessaire pour préparer leurs campagnes.

Par cet accord, la Fédération et les organisations de locataires réaffirment leur volonté commune de :

- **Soutenir la participation la plus large possible** des locataires au scrutin ;
- **Promouvoir les bonnes pratiques** en matière d'organisation électorale ;
- **Garantir un déroulement transparent et équitable** des opérations dans l'ensemble des OPH.

À noter que les **frais de campagne pris en charge ont été réévalués à 2 €/logement** et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

La FOPH veillera à la prise en compte de ces recommandations par l'ensemble de ses adhérents, depuis l'élaboration des protocoles électoraux locaux jusqu'au dépouillement du scrutin.

«La participation des locataires à la gouvernance de leur organisme est au cœur de notre modèle HLM. Par ce protocole, nous affirmons collectivement notre volonté de renforcer la démocratie locative et de favoriser l'expression de toutes les voix.» **Michel Ménard, président de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat.**

«Ce protocole permet de franchir une étape dans la démocratie locataire, constituant une bonne base pour négocier et obtenir des protocoles locaux ambitieux.» **Eddie Jacquemart, président de la Confédération Nationale du Logement (CNL)**

«La CSF se félicite du protocole signé avec la Fédération des offices, qui apporte un soutien conséquent et renforcé à la démocratie locative.» **Romain Biessy, secrétaire général de Confédération Syndicale des Familles (CSF)**

«L'AFOC salue la signature de ce protocole qui garantit un cadre clair et équitable pour l'organisation des élections, et qui renforce la participation des locataires à la vie de leur organisme.» **Vincent Vilpasteur, vice-président de l'Association FO Consommateurs (AFOC)**

« La CGL se félicite des avancées considérables sur ce protocole national qui, nous l'espérons, sera repris par les bailleurs au niveau local, ce qui n'est pas toujours le cas. Des améliorations sont toujours possibles, aussi bien pour la Fédération que pour les organismes (Offices Publics de l'Habitat).» **Ahmed Mamache, secrétaire général de la Confédération Générale du Logement (CGL)**

« La CLCV salue l'esprit de négociation de ce protocole électoral, qui réaffirme l'engagement des associations en faveur des locataires. Nous serons vigilants à ce que les protocoles locaux suivent cet esprit.» **Jean-Yves Mano, président de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV).**

Fin de communiqué

À propos de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH) : La Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat est l'organisation professionnelle nationale qui regroupe 204 adhérents. Les OPH sont des organismes d'Hlm, dont le parc immobilier de 2,3 millions de logements accueille près de 5 millions de personnes. Implantés dans tous les territoires - métropoles, villes moyennes, bourgs - et ancrés à des collectivités locales ou à leurs groupements, ils mettent en œuvre les politiques locales de l'habitat en construisant, en réhabilitant et en proposant des services de proximité aux habitants. La Fédération promeut les intérêts de ses adhérents et les représente auprès des instances nationales et des pouvoirs publics. Elle leur apporte également son expertise dans les domaines juridique, RH, financier et technique.

Pour en savoir plus : <https://www.foph.fr/>